

Fonds international pour l'Irlande: contributions financières de l'UE 2007-2010

2010/0004(COD) - 15/06/2010 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 630 voix pour, 9 voix contre et 25 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les contributions financières de l'Union européenne au Fonds international pour l'Irlande.

Le Parlement a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire (l'ex-procédure de codécision) avec un seul amendement qui vise à garantir que les contributions financières de l'Union seront maintenues jusqu'à la fin 2010 et que les paiements des projets seront maintenus jusqu'en 2013.